



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23  
Pouvoirs : 6  
Absent : 0

Date de la convocation : 21 juin 2022

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Laurent, LARDON Jean-Yves, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GARNIER Béatrice, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
VERDUZIER J-Bernard représenté par B GARNIER  
VERDUZIER Kévin représenté par Y MUSCAT  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
PIAULET Christine représentée par V DEBIAIS

**ABSENTS :** /

**Secrétaire de séance :** Gaëlle GRIFFON

### DELIBÉRATION N°108

Rapporteur : Dany BIOTTEAU

### OBJET : CAUTION VÉHICULES

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que **le minibus et le camion de transport sont prêtés aux associations qui en font la demande sous réserve de disponibilité.**

Il est proposé aux membres du conseil municipal de **demander deux chèques de caution de 100€ lors de la réservation de l'un des véhicules.**

Les deux chèques de 100€ correspondant **au montant de la franchise** seront encaissés **en cas d'accident ;**

Un des chèques de 100€ sera encaissé **en cas de ménage insuffisant dans le véhicule, en cas de niveau de carburant non conforme au nombre de kilomètres ou en cas de kilométrage excessif .**

Les chèques seront restitués après état des lieux et inventaire du véhicule.

---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de fixer le montant de la caution à 200€ (2 chèques de 100€) lors des réservations du minibus et du camion de transport à compter du 4 juillet 2022 ;
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

